

Bureau du 4 février 2008

Décision n° B-2008-5905

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Ponterle et appartenant à la SCI Les Jardins de Ponterle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 63 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, à détacher de la propriété de la SCI Les Jardins de Ponterle située rue de Ponterle à Craponne et qui est nécessaire à l'aménagement de cette voie.

Aux termes du compromis qui a été établi, le bien en cause serait cédé à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 6906906Y0041 délivré le 6 novembre 2006 ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Ponterle à Craponne et appartenant à la SCI Les Jardins de Ponterle.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1067 à individualiser.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2008,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,